

feue Marie-Anne Garel : il habitait au hameau dit « Chez Legras » ; c'était un cadet. En faveur de cette union, Antoinette Maligeay, dans le contrat et sous forme de donation entre vifs, reçut de son père et de sa mère, par préciput et hors part, le quart de tous leurs biens, meubles et immeubles ; elle obtint en particulier le quart de la ferme, assise sur les deux paroisses d'Essertines et de Jas, qu'on désignait, depuis peu, sous le nom de « chez Tonnelier » et dont le revenu, abaissé sans doute à cause de l'enregistrement, n'était estimé que cinquante francs. Les parents, comme il arrive encore fréquemment dans nos campagnes, prenaient pension sous le toit dont ils se dépossédaient. La femme, Jeanne-Marie Denis, jouit peu de temps de la retraite qu'elle s'était préparée ; une longue maladie la conduisit au tombeau, au mois d'août de l'année même du mariage de son enfant ; son mari lui survécut assez longtemps : il mourut en 1827, à l'âge de 72 ans.

Aux deux échéances de décembre 1820 et de décembre 1825, le beau-fils de Maligeay remit, en son nom personnel, les 22 francs 50 centimes des intérêts quinquennaux. Mais après cette date, des difficultés entre co-héritiers, les lenteurs d'un partage qui ne contentait aucun des prenants faillirent rouvrir l'ère des procès ; les légataires se rejetaient les uns sur les autres l'obligation vis-à-vis de la paroisse. On était sur le point de recommencer à plaider, lorsque Maillavin, plus riche ou plus sage, acheta les parts du frère et de la sœur de sa femme et se trouva ainsi unique maître du domaine, qui avait jadis appartenu à Etienne Gonin, le débiteur du curé Claude Blanc. Les membres de la fabrique le prièrent de reconnaître à nouveau l'existence de la rente ; le maire de la commune, Jean Crozet, et le trésorier-fabricien, Claude Durand, se rendirent avec lui